

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 22 JANVIER 2025

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R2122-3 du Code de la Commande Public ;
- Vu l'attestation d'exclusivité de maintenance et d'hébergement de l'application DuoNET par la société ARS DATA (31520 RAMONVILLE ST AGNE), pour la gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la ville de Gap ;
- Considérant que le contrat de maintenance expirait le 31.12.2024 à l'issue de 5 ans de maintenance ;
- Considérant l'ajout des modules "Préinscriptions en ligne" et "Échange de documents", et la nécessité de former les agents sur ce premier module ;
- Considérant qu'un changement de solution entraînerait un coût financier important pour la collectivité ;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour le renouvellement de la maintenance de l'application DuoNET, avec la société ARS DATA (31520 RAMONVILLE ST AGNE).

Article 2 :

Le forfait annuel de maintenance, hors revalorisation, est fixé à 4 320.00 € HT, et pour 2025, s'ajoutent 1 020.00 € HT de formation à distance pour le module intitulé "préinscription en ligne", répartis comme suit :

Prestation	Montant HT année 2025	Montant HT années 2026,2027,2028,2029 hors revalorisation
Maintenance DuoNET Intranet 4 accès	1180.00 €	1180.00 €
Maintenance DuoNET Espace Enseignants	590.00 €	590.00 €
Maintenance DuoNET Espace Foyers/Élèves	990.00 €	990.00 €

Maintenance Préinscription en ligne	350.00 €	350.00 €
Maintenance DuoNET Échange de documents 1Go	490.00 €	490.00 €
DuoNET SMS	offert	offert
Formation à distance module préinscription en ligne (exonéré de TVA)	1 020.00 €	/
Total HT/an	4 620.00 €	3 600.00 €
Total TTC/an	5 340.00 €	4 320.00 €

Article 3 :

La durée du marché est de 5 ans à compter du 01/01/2025.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général de la Ville 2025 et suivants.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice des Systèmes d'Information sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 22 JANVIER 2025

Le Maire



 Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 03.02.2025
 Publié ou notifié le : 03.02.2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_01_27
Objet :	Maintenance du logiciel DuoNET 2025 - Gestion du CRD
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-22 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20250122-D2025_01_27-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20250122-D2025_01_27-AI-1-1_0.xml	text/xml	876 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_16007.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20250122-D2025_01_27-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	70.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 février 2025 à 17h10min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 février 2025 à 17h10min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 février 2025 à 17h10min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 février 2025 à 17h24min20s	Reçu par le MI le 2025-02-03

